

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMMC ET LE CSPJ ORGANISENT CONJOINTEMENT LEUR PREMIÈRE RENCONTRE D'ÉCHANGES

Une nouvelle étape dans la mise en œuvre de l'accord-cadre de partenariat signé le 20 mai 2026 entre les deux institutions.

Rabat, le 2 octobre 2026

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ont organisé conjointement, le mardi 30 septembre au siège de l'AMMC à Rabat, la première rencontre d'échanges issue de l'accord-cadre de partenariat et de coopération conclu entre les deux institutions le 20 mai 2026.

Ce partenariat entre l'AMMC et le CSPJ vise à créer des passerelles de coopération et à instaurer un cadre propice au dialogue, à l'échange d'expertises et au renforcement des capacités respectives. Dans un environnement marqué par l'interconnexion croissante des marchés, l'évolution et la diversification des produits financiers, leur accessibilité à un public élargi ainsi que l'émergence des menaces multidimensionnelles, cette coopération contribue à favoriser une réponse agile et coordonnée entre autorités judiciaires et régulateurs.

Cette première rencontre, qui a réuni plus d'une trentaine de magistrats de diverses régions du Royaume, des représentants du CSPJ ainsi que des cadres de l'AMMC s'inscrit dans le cadre du cycle d'échanges prévu par cet accord.

Les échanges ont notamment porté sur la régulation et le fonctionnement du marché des capitaux, ainsi que sur les missions du CSPJ, l'organisation judiciaire du Royaume et la politique pénale en matière d'infractions de marché.

Cette initiative traduit la volonté commune des deux institutions de conjuguer leurs expertises respectives au service du renforcement de la sécurité juridique et réglementaire des investissements, de la transparence du marché des capitaux et de la protection de l'ordre public économique et financier.



À propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain.

www.ammc.ma

À propos du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire

Le CSPJ élabore des rapports sur l'état de la justice et du système judiciaire ; émet des avis sur toute question relative à la justice et édicte les règles déontologiques applicables aux magistrats.

www.cspj.ma

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

 dania.bouhlal@ammc.ma

☎ 07 07 29 19 31